

« appel en la Cour de Parlement, concernant le vray et « ancien domaine... » et de Maintenon à Paris (1) ; André Baronnat, procureur du roi, reçut 25 liv. « pour ses peines, « salaires et vaccacions qui luy a convenu faire ez piéces « intentez contre le capitaine Masqueron et ses complices « arrestez prisonniers, sur la tradécion du chasteau de Millan « aux ennemis... » (2) ; Estienne Turquet (3) reçut 24 liv. 15 s. pour avoir vacqué 38 jours, de Lyon à Maintenon (et le retour) où il porta les lettres missives, relatives aux affaires du domaine ; le procureur du roi en la viguerie de Sainte-Colombe, reçut 20 liv. pour avoir fait les poursuites « contre « les consulz, manans et habitans de Vienne qui journelle- « ment s'efforcent aboullir et se veulent exempter de paier « le droit de reve en passant leurs marchandises par ledit « lieu de Sainte-Colombe, du royaume à l'empire, qu'ilz ont « acoustume faire de toute anciennete, qui seroit de perte « par chacun an en plus de cinq cens livres... » ; Jacques Durant, cleric, eut 20 liv. pour avoir porté au procureur du roi, en la Chambre des Comptes, l'inventaire des biens, trouvés à Lyon, appartenants au feu duc de Suffolck, desquels François de Saluces se prétendait possesseur, comme plus prochain lignager, au détriment du roi qui les possédait en vertu du droit d'aubaine ; Jean du Peyrat, lieutenant du sénéchal, reçut 20 liv. pour ses vaccacions, etc., et pour avoir

(1) M. Fayard, conseiller à la Cour, publiera prochainement des *Nouvelles études sur les anciennes juridictions lyonnaises*, où les différens entre la juridiction royale et la juridiction archiépiscopale seront expliqués sommairement.

(2) Voir à ce sujet les *Notes et Documents* de M. Péricaud, année 1524.

(3) Estienne Turquet, l'un de nos premiers fabricants d'étoffes, figure avec Rolet Viard, sur le syndicat de 1540, comme maître du métier des veloutiers ; il était établi à Lyon dès 1524.